

SÉANCE PLÉNIÈRE 5 DÉCEMBRE 2025

Ensemble pour le Rhin supérieur : assurer la poursuite du soutien suisse à Interreg

Le Conseil Rhénan, durant sa séance plénière du 5 décembre 2025 et sur proposition du Bureau,

1. souligne le rôle essentiel de la politique de cohésion de l'UE pour la vie commune et la croissance économique dans les régions frontalières. Elle contribue de manière déterminante à réduire les inégalités régionales, à promouvoir la cohésion sociale et territoriale, ainsi qu'à renforcer la compétitivité, le progrès et la prospérité en Europe ;
2. met en avant la participation de la Confédération suisse au programme Interreg Rhin supérieur depuis 1994, pour un total de 30 millions de francs. En tant qu'instrument clé de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur entre l'Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), la France (Région Grand Est et Collectivité européenne d'Alsace, État français) et le Nord-Ouest de la Suisse (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura), le programme Interreg Rhin supérieur améliore la qualité de vie et la mobilité des habitantes et habitants de la région frontalière, favorise la recherche et l'innovation, renforce la performance économique ainsi que le marché du travail transfrontalier, et soutient la protection du climat et de l'environnement ;
3. rappelle les nombreux projets soutenus par Interreg dans la région du Rhin supérieur depuis 1989, qui constituent une condition préalable à un développement économique équilibré et durable de la région. Grâce à des projets innovants de recherche et de transfert, la région du Rhin supérieur se positionne comme pionnière dans des domaines d'avenir importants ;
4. renvoie à son soutien de longue date au programme, au travers de nombreuses résolutions ainsi que de sa participation aux organes de gouvernance du programme ;
5. met en évidence la réussite historique de projets et initiatives Interreg majeurs, tels que le Pass Musées, les offres de mobilité transfrontalière comme les prolongements de tram vers Saint-Louis, Weil am Rhein et Kehl, les programmes éducatifs communs, les projets environnementaux, ainsi que le développement continu de l'espace économique et scientifique commun. Ces projets contribuent de manière significative au renforcement de la région et favorisent la coopération au-delà des frontières ;
6. relève la proposition de la Commission européenne d'augmenter les ressources du prochain budget de l'UE pour 2028–2034, de 8,05 milliards d'euros à 10,2 milliards d'euros, témoignant ainsi d'un engagement renouvelé en faveur des programmes Interreg ;
7. prend acte avec consternation de la mesure d'économie prévue par le Conseil fédéral dans le cadre du paquet de désendettement 27, selon laquelle, au point 3.33 Politique régionale, les contributions au Fonds de développement régional — qui finance la

participation de la Confédération à sept programmes Interreg — devraient être supprimées à long terme, ce qui reviendrait à un retrait progressif de l'engagement de la Confédération dans Interreg ;

8. voit une contradiction entre, d'une part, l'objectif du présent paquet d'assurer et de développer durablement les relations bilatérales entre la Suisse et l'UE, et d'autre part, la volonté simultanée de mettre fin à la bonne coopération de longue date dans le cadre d'Interreg ;
9. demande donc expressément la poursuite des contributions au Fonds de développement régional et le renoncement à la modification législative correspondante, afin que le programme Interreg Rhin supérieur, géré par la Région Grand Est, puisse continuer à bénéficier de la participation financière de la Confédération suisse ;
10. souligne que la suppression de ces contributions mettrait en danger un programme exemplaire de coopération transfrontalière existant depuis 35 ans, et nuirait à la confiance accordée à la Suisse en tant que partenaire fiable dans l'espace transfrontalier et au-delà.

Le Conseil Rhénan adresse cette résolution :

- **En France :**
 - à la Préfecture de la région Grand Est (pour information)
 - à la Région Grand Est (pour information)
 - à la Collectivité européenne d'Alsace (pour information)
- **En Allemagne :**
 - au Gouvernement du Land du Bade-Wurtemberg (pour information)
 - au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat (pour information)
- **En Suisse :**
 - aux membres de l'Assemblée fédérale
 - à la Conférence des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
 - au Conseiller fédéral et chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
- **Au niveau transfrontalier :**
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
 - au Comité franco-allemand pour la coopération transfrontalière (pour information)
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)
- **Au niveau européen :**
 - aux membres du Parlement européen de la région du Rhin supérieur (pour information)
 - à la Commission européenne (pour information)
 - au Comité européen des régions (pour information)